

JARDINS DU MONDE EN MOUVEMENT

3^e ÉDITION – 2019

APPEL À CANDIDATURES

depuis le sommet de la terre de Johannesburg en 2002, la culture est devenue le 4^e pilier du développement durable, aux côtés des dimensions sociales, économiques et environnementales. Facteur de paix, de diversité et de cohésion sociale, la culture joue aussi un rôle essentiel de sensibilisation et de transmission de valeurs.

La cité internationale universitaire de Paris, qui accueille des étudiants et chercheurs du monde entier dans un environnement multiculturel, fait le choix de la création contemporaine pour accompagner son projet de développement durable.

Ignorant les frontières, la cité internationale fait figure d'exception territoriale. Ses 40 maisons, érigées dans un parc paysager, arborent les couleurs de la diversité du monde. Ses 12 000 résidents, qui composent une mosaïque de 150 nationalités, se côtoient dans un univers de brassage culturel, mettant à profit leur séjour pour vivre de nouvelles expériences et créer des liens durables. Un tel environnement est propice à la création, au renouvellement des regards, à l'émergence de valeurs de solidarité et à la construction de sens.

Avec le soutien du mécénat de la Caisse des Dépôts, la cité internationale, qui opère sa mutation urbaine, paysagère et architecturale, offre aux professionnels et jeunes talents de ces disciplines l'opportunité de sortir du format habituel de la maîtrise d'œuvre pour s'approprier un espace paysager, le doter d'un projet créatif, engagé et éphémère.

LE PROJET

créations sur le thème de la nature en ville impliquant les enjeux de développement durable.

Ces créations éphémères in situ devront **dialoguer avec les architectures de la cité internationale en s'intégrant harmonieusement dans les jardins. Elles devront proposer une identité forte en lien avec l'influence stylistique de la maison** (maisons du Japon, de l'Inde, de la Tunisie, etc.). **Elles devront également comporter au moins une dimension du développement durable** : matériaux biosourcés, récupération des eaux pluviales, niches écologiques, partage des ressources, comportements écoresponsables, etc.

Les candidats ont la possibilité d'élaborer leur projet dans le jardin de leur choix parmi les jardins des différentes maisons de la cité internationale listées dans le dossier mis à disposition des participants, dans la mesure où les jardins sont accessibles au public, c'est-à-dire non clôturés. Les espaces verts aux abords immédiats des maisons ou entre les maisons peuvent accueillir un projet.

OBJECTIFS

La cité internationale porte un projet humaniste destiné à promouvoir la paix par le rapprochement des jeunes talents du monde entier en un même lieu. ses valeurs universelles se sont matérialisées dans la pierre, avec ses architectures d'auteur aux influences variées.

L'objectif du projet « jardins du monde en mouvement » est de sensibiliser le public de la cité internationale au dialogue que l'architecture entretient avec le paysage dans un contexte international de création. Les 40 maisons de la cité internationale témoignent des principaux courants stylistiques en vogue au xx^e siècle, du régionalisme de la Fondation Deutsch de la Meurthe (Lucien Bechmann, 1925) au brutalisme de la maison du Brésil (Le Corbusier, 1959), en passant par les styles nationaux des maisons de pays. Les architectes ont également conçu des jardins qui s'intègrent à leur projet d'ensemble.

Le public sera amené à appréhender les œuvres dans ce contexte d'échanges culturels, de dialogue entre l'architecture et le paysage, tout en étant sensibilisé aux enjeux de développement durable.

LE PUBLIC

L'exposition s'adresse à tous les publics, aux 12 000 résidents, aux usagers du site ainsi qu'aux visiteurs.

Le public bénéficiera :

- de panneaux d'information à proximité de chaque œuvre ;
- de parcours de découverte : 1 visite programmée notamment lors d'évènements ciblés : rendez-vous aux jardins, journée internationale de la biodiversité, journées du patrimoine.
- d'un flyer mentionnant les œuvres à travers un parcours libre.
- d'une rencontre organisée avec les créateurs, qui présenteront leur œuvre **le 15 mai 2019**.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La sélection des candidats se fera sur la cohérence et l'originalité du propos artistique, sur la prise en compte des missions et valeurs portées par la cité internationale, sur l'insertion harmonieuse de l'œuvre dans le site, sur la qualité de son dialogue avec l'architecture, sur la teneur de son message en matière de développement durable et sur sa faisabilité technique.

5 projets seront sélectionnés par un jury composé de professionnels (paysagiste, architecte-urbaniste, enseignant en projets culturels dans l'espace public, représentants du mécénat de la caisse des dépôts et représentants de la cité internationale universitaire de Paris).

Les candidats sélectionnés seront conviés à participer à une visite technique sur site **mi-mars 2019** visant à lever toutes les questions liées à l'installation de leurs œuvres.

Les lieux d'exposition définitifs sont attribués après la visite technique.

Les candidats retenus s'engagent à installer leurs œuvres pour **le 15 mai 2019 à 10h**.

un espace de travail sera mis à disposition des participants pour leurs créations à compter **du 31 mars 2019**. Des ateliers de création seront ouverts aux résidents de la cité internationale afin d'impulser une dynamique collective de projet.

une convention, signée par la cité internationale et le lauréat ou l'équipe lauréate, régira les modalités relatives à l'exécution du projet ainsi que ses conditions de financement telles

qu'exposées ci-dessous.

CONDITIONS FINANCIÈRES

une bourse d'un montant de **8 000 €** sera attribuée à chaque participant sélectionné. Le montant n'est pas modifiable, que la candidature soit individuelle ou collective.

La bourse versée comprend :

- les honoraires pour la création de l'œuvre ;
- le règlement par le créateur des cotisations sociales et fiscales relatives à ces honoraires ;
- la réalisation de l'œuvre : la création, l'achat, le transport et le travail des matériaux. Les créateurs sont tenus d'apporter l'outillage et les matériaux nécessaires à leur travail, et doivent être autonomes dans leur installation ;
- les déplacements du créateur ;
- la restauration et l'hébergement du créateur lors de l'installation de l'œuvre ;
- la présence obligatoire du créateur à la visite technique ainsi qu'au vernissage ;
- la réalisation d'un texte explicatif et de présentation de son œuvre et de sa démarche artistique, accompagné d'un visuel ;
- la mise en place par le créateur de moyens, consignes ou pièces et matériaux de rechange, pour assurer la maintenance de l'œuvre selon des procédures simples pendant la durée de l'évènement (exception faite des événements imprévisibles et dégradations du fait de tiers). L'assistance des services techniques de la cité internationale ne pourra être envisageable que de manière ponctuelle et prévue lors de la visite technique de mars ;
- le contrôle de sécurité effectué par un prestataire habilité si les caractéristiques de l'œuvre nécessitent une validation technique (envoi d'un dossier technique et visite de contrôle sur site).
- la bourse comprend également la cession à la CIUP des droits de propriété intellectuelle sur l'œuvre.

DOSSIER MIS À DISPOSITION DES PARTICIPANTS

ce dossier est téléchargeable sur le site internet de la cité internationale : www.ciup.fr . Il comprend :

- un plan général de la cité internationale au format PDF
- un plan des plantations d'arbres (à prendre impérativement en compte)
- la liste des jardins de maison pouvant accueillir un projet de création
- un texte de présentation de la cité internationale et de son patrimoine

- un lien vers le site présentant les maisons de la cité internationale : <http://www.ciup.fr/accueil/decouvrir/>

CONDITIONS DE RÉALISATION ET PRÉ-REQUIS

L'intégration de chaque œuvre doit tenir compte de l'échelle du territoire et de la spécificité du lieu d'installation, notamment de l'architecture toute proche. La relation de l'œuvre à son environnement est déterminante dans la sélection des projets.

sa durée de vie doit pouvoir être de 6 mois, à compter de l'installation de l'œuvre. Le créateur visera à tenir compte du climat et des contraintes liées au terrain et s'engage à tout mettre en œuvre pour que les réalisations résistent aux intempéries. Le site est accessible par le public de 8h à 22h. un service de sécurité est présent sur le site, sans pour autant pouvoir anticiper tout acte de dégradation. un principe de sécurité et de respect de l'environnement s'applique : l'œuvre ne devra pas mettre le public en danger.

L'installation, la présence et le démontage de l'œuvre ne doivent pas entraîner de pollution ou de dommages écologiques sur le site. enfin, l'œuvre ne doit en aucun cas impacter le fonctionnement des maisons.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'appel d'offre s'adresse exclusivement aux architectes, urbanistes ou paysagistes, qui doivent justifier d'un diplôme dans l'une de ces filières ou d'une inscription dans un établissement dispensant l'une de ces formations. Il est ouvert aux jeunes talents dont l'expérience professionnelle n'excède pas dix ans.

chaque participant doit disposer d'un statut juridique et d'une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages qui pourraient être causés dans le cadre de la réalisation du projet avec mention des montants garantis.

Les participants sont invités à déposer un dossier de candidature en français ou en anglais **avant le 11 février 2019 à minuit**, exclusivement par mail.

éléments du dossier à fournir :

- une biographie de 500 signes maximum (espaces inclus) avec photo du candidat ;
- un cv d'une page maximum ;
- des visuels des projets réalisés avec titre du projet, date et mention du lieu (10 max) ;
- des dessins du projet proposé (plan de situation, plans de détails, coupes, élévations, croquis, perspectives d'intégration dans le site, ...) permettant au jury d'appréhender le parti du projet, ses dimensions, sa ou ses matières, et son insertion dans le site ;
- une note d'intention répondant à l'appel à projet de 500 signes maximum ;
- attestation assurance responsabilité civile.

Aucun dossier transmis par courrier ou incomplet ne sera instruit.

En cas de dossier déposé par un collectif, chaque membre doit déposer une biographie, un court CV, des visuels de projets réalisés à titre individuel ou à titre collectif le cas échéant, la note d'intention étant commune au collectif. Dans ce cas précis, le collectif doit avoir un statut juridique et une adresse propre.

Le jury de sélection se réunira dans un délai de 11 jours après la clôture des inscriptions. Ses décisions seront communiquées aux participants par mail à la fin du mois de février. Les décisions du jury seront sans appel. La liste des artistes sélectionnés sera publiée sur notre site internet.

CONDITIONS D'EXPOSITION

dates : du 15 mai au 4 novembre inclus
vernissage : 15 mai

La cité internationale prend en charge :

- le vernissage
- la signalétique
- la communication

une convention détaillée est signée avec les candidats retenus.

CONTACT

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Adrien Biguet, adjoint à la responsable du service de la valorisation du patrimoine.

T : 01 40 78 50 06 | adrien.biguet@ciup.fr

dossier à expédier avant le 11 février 2019 minuit à :
Adrien Biguet, adjoint à la responsable du service de la valorisation du patrimoine.
adrien.biguet@ciup.fr